

## Rapport N° 37

### **Travaux d'infrastructure sur le réseau d'électricité et le réseau d'eau dans le cadre de l'extension de l'Hôpital de Nyon**

Demande de crédit de CHF 1'385'000.- (HT)

---

Nyon, le 22 mars 2017

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le jeudi 9 mars 2017 à 20h00. Etaient présents Madame Amparo Lazcani et Messieurs Eric Bieler, Joseph Gulizia, Manuel Marques, Yves Félix, Jonas Donnet, Bernard Ueltschi et Marco Carezza. Monsieur le Municipal en charge des Services industriels (SI) Vincent Hacker et Monsieur le directeur des Services industriels Thierry Magnenat ont présenté le préavis aux Commissaires. Qu'ils soient ici remerciés pour leurs explications et leurs réponses.

Monsieur le Municipal Vincent Hacker a tout d'abord rappelé que la rénovation des infrastructures du réseau électrique alimentant le quartier concerné a déjà été repoussée. L'objectif est de mettre en service le nouveau poste électrique pour le mois de novembre 2017.

Monsieur le directeur Thierry Magnenat a présenté le fonctionnement général du réseau électrique nyonnais et a décrit les différents éléments du projet. L'alimentation en électricité de la ville s'effectue principalement depuis le poste électrique de la Longeraie. Le poste électrique d'Eysins assure quant à lui l'alimentation de secours d'est en ouest. Dès qu'ils en ont l'opportunité, les Services industriels réalisent des bouclages dans les quartiers de la ville. Dans le projet présenté, il s'agit notamment de construire un nouveau poste de transformation MT/BT, qui comportera 3 transformateurs de distribution MT/BT, raccordé au réseau moyenne tension (MT). Au niveau du quartier, le réseau MT sera modifié pour passer par deux côtés et deux chemins différents, assurant ainsi la sécurité d'alimentation moyenne tension. En raison de l'extension de l'hôpital et de l'arrivée en fin de vie des câbles de basse tension (BT), ces derniers seront aussi soumis à réfection. Enfin, il a été rappelé que les Services industriels bouclent aussi à chaque opportunité le réseau d'eau potable et de défense incendie, comme dans le présent préavis.

Tous les coûts directement liés à l'extension de l'hôpital (réseau BT, détournement fibre optique, démontage poste "Hôpital 2" etc.) sont à la charge du GHOL. Tout ce qui relève des compétences des autorités (transformateurs, changement de câbles, défense incendie etc.) est à la charge de la Ville de Nyon.

La Commission a aussi appris que le GHOL travaille encore sur une variante du poste MT/BT. Cette variante consisterait en un bâtiment plus grand, comportant les transformateurs MT/BT et des groupes de secours. Les frais engagés par la Ville de Nyon ne seraient pas modifiés. Dans cette hypothèse, le maître d'ouvrage serait le GHOL.

Suite aux questions des Commissaires sur le préavis, Monsieur le Municipal et Monsieur le directeur des Services industriels ont apporté les précisions suivantes :

Bien que situés dans des lieux distincts, les transformateurs actuels (Hôpital 1 et Hôpital 2) ne sont pas redondants, ce qui n'assure pas en l'état une plus grande sécurité.

Dans le préavis, l'estimation de la taxe de raccordement de CHF 381'000.- n'est mentionnée qu'à titre informatif. Elle ne finance en aucun cas les travaux de ce projet. Cette taxe est une finance de branchement valant participation du client qui demande le raccordement au réseau.

Malgré certains retards, les SI vont se rattraper sur les prochaines étapes, ce qui permettra la mise en service des nouvelles infrastructures prévues par le préavis en novembre 2017.

Il n'y a pas encore d'accord définitif entre les Services industriels et le GHOL sur la date de facturation des travaux pris en charge par le GHOL. En principe, la Ville facture les travaux à la fin de ces derniers, ceci pour mettre en service les installations.

Les coûts seront maîtrisés. En effet, les coûts des transformateurs sont connus et l'opération est soumise à un appel d'offres. Les coûts de la défense incendie sont également connus. Pour le génie civil, des devis types sont établis.

Une durée de 10 ans a été retenue dans la planification de la croissance du besoin du quartier en matière d'énergie. La durée de vie des transformateurs est de 40 ans, celle des câbles du réseau dépasse les 50 ans.

### **Conclusion**

A l'unanimité de ses membres, la Commission estime que les travaux proposés sont nécessaires pour sécuriser le réseau électrique de l'hôpital et répondre aux besoins futurs du quartier. Ces travaux renforceront aussi le bouclage du réseau d'eau potable et de défense incendie.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## **Le Conseil communal de Nyon**

- vu** le préavis N° 37/2017 concernant « Travaux d'infrastructure sur le réseau d'électricité et le réseau d'eau dans le cadre de l'extension de l'Hôpital de Nyon »,
- ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. d'autoriser la Municipalité à faire réaliser les travaux d'infrastructure sur le réseau d'électricité ainsi que l'extension et le bouclage du réseau d'eau potable, dans le cadre de l'extension de l'hôpital de Nyon (GHOL) ;
2. de lui accorder à cet effet un crédit de CHF 1'385'000.- (HT), montant qui sera partiellement compensé par une participation financière du GHOL pour un montant de CHF 413'000.-. Les différentes composantes du projet seront comptabilisées de la manière suivante :
  - a) un montant de CHF 610'000.- (HT) pour les travaux de démolition du poste « Hôpital 1 » et son remplacement par un nouveau poste de transformation électrique utile à l'extension de l'hôpital et au quartier. Ce montant sera porté au compte N° 9144.30 du Service de l'Electricité, et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels, dépenses amortissables en 30 ans ;

- b) un montant de CHF 69'000.- (HT) pour l'achat de trois transformateurs de distribution de 1'000 kVA équipant le nouveau poste de transformation, qui sera porté au compte N° 9144.30 du Service de l'Electricité, et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels, dépenses amortissables en 30 ans ;
- c) un montant de CHF 180'000.- (HT) pour les travaux sur le réseau moyenne tension, qui sera porté au compte N° 9144.30 du Service de l'Electricité et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels, dépenses amortissables en 30 ans ;
- d) un montant de CHF 256'000.- (HT) pour les travaux du réseau basse tension, qui sera porté au compte N° 9144.30 du Service de l'Electricité et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels, dépenses amortissables en 30 ans ;
- e) un montant de CHF 25'000.- (HT) pour les travaux de détournement de la fibre optique, qui sera porté au compte N° 9144.30 du Service de l'Electricité et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels, dépenses amortissables en 30 ans ;
- f) un montant de CHF 10'000.- (HT) pour les travaux de démontage des installations électrotechniques du poste existant « Hôpital 2 » (forfait main d'œuvre) qui sera porté au compte N° 9144.30 du Service de l'Electricité et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels, dépenses amortissables en 30 ans ;
- g) un montant de CHF 60'000.- (HT) pour les travaux de désaffectation anticipés du poste « Hôpital 2 » (forfait matériel), qui sera porté au compte N° 9144.30 du Service de l'Electricité et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels, dépenses amortissables en 30 ans ;
- h) un montant de CHF 175'000.- (HT) pour les travaux sur le réseau d'eau potable et de défense incendie, qui sera porté au compte N° 9144.01 du Service des eaux et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels, dépenses amortissables en 30 ans.
- i) participation de l'hôpital de Nyon (GHOL) pour un montant de CHF 413'000.- (HT) qui viendra en déduction des montants ci-dessus affectés au Service de l'Electricité.

La Commission :

Madame Amparo LAZCANI

Messieurs Eric BIELER, Jonas DONNET, Yves FELIX, Joseph GULIZIA, Manuel MARQUES, Bernard UELTSCHI et Marco CARENZA (président et rapporteur)